



## Arret de travail suite à un entretien avec mon gérant

Par **laura56**, le **06/04/2009** à **12:29**

Bonjour,

Je vient d'etre arreter par un médecin qui donne comme cause de l'arret "T dépressif réactionnel". Cela est dû à un entretien avec le gérant de l'entreprise où je travaille. Que dois-je faire pour rencontrer un médecin conseil? Puis je entammer une procédure pour harcèlement moral?? Merci de me répondre. Je suis désolée mais je me sens perdue devant ce problème.

Laura

Par **Visiteur**, le **06/04/2009** à **13:10**

bonjour,

qui est qui ???

vous laura avez une épouse qui a eu un entretien avec le gérant de votre entreprise ?

vous pourriez reformuler votre question afin que nous puissions comprendre ?

[fluo]Puis je entammer une procédure de licenciement pour harcèlement moral?? [/fluo]  
vous êtes patron ?

Par **laura56**, le **06/04/2009** à **14:42**

Je suis désolée, tout ceci est un peu confus pour moi. J'ai modifié ma question afin que vous puissiez y répondre. merci

Par **Visiteur**, le **06/04/2009** à **14:57**

re,

déjà on va se calmer et se poser... et prendre un peu de recul (le médecin vous a arrêté, donc prenez le temps....)

[fluo]pourquoi voulez vous voir un médecin conseil ?[/fluo]

[fluo]Puis je entammer une procédure pour harcèlement moral?? [/fluo]

dans l'état ou vous vous trouvez il faut y aller doucement et ne pas faire n'importe quoi... prenez contact avec un syndicat.. qui sera à même de mieux vous conseiller et surtout de vous empêcher sur le coup de la dépression d'aller trop vite.... (surtout au niveau harcèlement)

bon courage...